

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Laval

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Laval, tenue le 14 juin 2022 à 18 h 30 au 955, boulevard Saint-Martin Ouest, à Laval.

Nom	Présent	Absent
Membres du CA		
Alexandre-Gingras, Hubert, parent d'élève	x	
Beaulieu, Marie-Soleil, membre de la communauté	x	
Chaanin, Amal, parent d'élève	x	
Charbonneau, Françoise, membre de la communauté	x	
Coallier, Danielle, membre de la communauté	x	
Cummings, Julie, parent d'élève	x	
Dulac, Katya, personnel professionnel	x	
Girard, Frédéric, personnel direction	x	
Liberge, François-Hugues, parent d'élève	x	
Maltais, Caroline, personnel soutien	x	
Martel, Sylvain, membre de la communauté	x	
Ménard, Benoit, personnel enseignant		x
Pineda, Christian, parent d'élève	x	
Quirion, Daniel, personnel cadre	x	
Turcotte, Pascal, membre de la communauté	x	
Direction générale		
Archambault, Jean-Pierre, directeur général adjoint	x	
Chaput, Sylvain, directeur général adjoint	x	
Gravel, Anne-Lise, directrice générale adjointe	x	
Lavigne, Julie, directrice générale adjointe	x	
Volcy, Yves Michel, directeur général	x	
Secrétariat général		
Duval, Stella, secrétaire générale	x	
Gingras, Isabelle, coordonnatrice	x	
Invités		
Jean-Sébastien Desrosiers, directeur des Services éducatifs	x	

POINTS STATUAIRES

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constat du quorum, M. François-Hugues Liberge ouvre la séance à 18 h 40 et souhaite la bienvenue aux administrateurs.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Daniel Quirion, et résolu :

Que l'ordre du jour proposé est adopté tel qu'il apparaît ci-après.

Points statutaires

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

Période de questions du public

- 2.1 Période de questions du public

Points de décision nécessitant une présentation

- 3.1 Huis clos - Demandes de révision de décision
- 3.2 Huis clos – Rapport du protecteur de l'élève, plainte

CA 2021-2022 numéro 082

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

2.1 Période de questions du public

Aucune personne n'est inscrite à la période de questions du public.

POINTS DE DÉCISION NÉCESSITANT UNE PRÉSENTATION

HUIS CLOS

Il est proposé par M. Sylvain Martel, et résolu :

QUE le conseil d'administration siège à huis clos à 18 h 41.

CA 2021-2022 numéro 083

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RETOUR EN ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

Il est proposé par M. Daniel Quirion, et résolu :

QUE le conseil d'administration revienne en assemblée délibérante à 18 h 56.

CA 2021-2022 numéro 084

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.1.1 DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION

ATTENDU la demande de révision de décision datée du 8 mai 2022 logée par mère de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe, qui a pour objet de contester le transfert obligatoire de son fils de l'école Sainte-Dorothée à l'école Jean-Lemondé pour l'année 2022-2023;

ATTENDU que le comité d'étude des demandes de révision de décision a entendu les parties impliquées dans ce dossier le 8 juin 2022;

ATTENDU que la direction de l'école Sainte-Dorothée a bien appliqué les Critères d'inscription du Centre de services scolaire de Laval et que la décision est apparue au comité d'étude comme étant bien fondée;

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision de décision;

Il est proposé par Mme Françoise Charbonneau, et résolu :

QUE le conseil d'administration maintienne la décision de la direction de l'école Sainte-Dorothée quant au transfert obligatoire à l'école Jean-Lemondé, pour l'année scolaire 2022-2023, de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe de la présente résolution sous la cote CA 2021-2022 numéro 085.

CA 2021-2022 numéro 085

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.1.2 DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION

ATTENDU la demande de révision de décision datée du 10 mai 2022 logée par les parents de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe, qui a pour objet de contester le refus de choix d'école à l'école alternative le Baluchon pour l'année 2022-2023;

ATTENDU que le comité d'étude des demandes de révision de décision a entendu les parties impliquées dans ce dossier le 8 juin 2022;

ATTENDU que la décision est apparue au comité d'étude comme étant bien fondée et conforme aux Critères d'inscription du Centre de services scolaire de Laval;

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision de décision;

Il est proposé par M. Daniel Quirion, et résolu :

QUE le conseil d'administration maintienne la décision quant au refus de choix d'école à l'école le Baluchon, pour l'année 2022-2023, pour l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe de la présente résolution sous la cote CA 2021-2022 numéro 086;

QUE les différentes possibilités et modalités de scolarisation de l'enfant soient transmises aux parents.

CA 2021-2022 numéro 086

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2 PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE, PLAINTÉ : - RAPPORT

ATTENDU la plainte déposée au protecteur de l'élève du Centre de services scolaire de Laval le 2 mars 2022 par la mère de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe de la présente résolution, quant au classement de l'élève et à l'injustice qu'il aurait vécu en lien avec son cheminement scolaire au secondaire;

ATTENDU les travaux et analyses du protecteur de l'élève du Centre de services scolaire de Laval et son avis à l'effet qu'il n'y a pas eu d'injustice et que la plainte n'est pas bien fondée;

ATTENDU le rapport du protecteur de l'élève du 31 mai 2022;

Il est proposé par M. Pascal Turcotte, et résolu :

QUE le conseil d'administration prenne acte du rapport et de l'avis du protecteur de l'élève à l'effet qu'il n'y a pas eu d'injustice en lien avec le cheminement scolaire de l'élève et que la plainte n'est pas bien fondée.

CA 2021-2022 numéro 087

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Levée de la séance : l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 57.

FRANÇOIS-HUGUES LIBERGE
Président du CA

STELLA DUVAL
Secrétaire générale